

Pôle communication

Vendredi 3 septembre 2021



INFO PRESSE

Formation à la vaccination à l'IFPSS

Sur la base d'un appel aux volontaires, 140 professionnels de santé ont été formés à la vaccination contre le Covid-19, entre le 23 août et le 3 septembre. Dispensée par l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales, cette formation a été entièrement financée par le gouvernement.

La vaccination est un axe essentiel dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Ainsi, afin de faciliter le déploiement de la vaccination sur tout le territoire, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu, par un arrêté du 6 juillet 2021, la possibilité de vacciner contre le Covid-19 aux pharmaciens, vétérinaires, techniciens de laboratoire, dentistes et manipulateurs radio, sous réserve d'une formation préalable. Pour rappel, les médecins, infirmiers et sages-femmes sont également autorisés à vacciner et formés à cet acte au cours de leurs cursus.

Un appel aux professionnels de santé souhaitant se former à la vaccination contre le Covid-19 a été lancé par la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) au cours du mois de juillet. À ce jour, 170 professionnels y ont répondu.

La formation de 140 d'entre eux a débuté le 23 août, par groupes de 28 personnes. Elle comprend une demi-journée de formation théorique et pratique dispensée dans les locaux de l'IFPSS, suivie d'une demi-journée de formation sur le terrain, dans un centre de vaccination. Elle porte à la fois sur la préparation des vaccins et leur administration aux patients, et fait l'objet, à l'issue, d'une attestation de formation.

Ces professionnels formés peuvent désormais porter main forte aux différents centres de vaccination implantés en Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'aux nombreuses journées de vaccination programmées. Les pharmaciens formés pourront également vacciner directement dans leurs officines, tout comme les médecins et les infirmiers dans leurs cabinets. Des projets pilotes seront lancés sous peu.

D'autres sessions de formation pourront être organisées. Les professionnels de santé qui souhaiteraient en bénéficier peuvent se manifester auprès de la DASS en écrivant à ces adresses : carole.perraudeau@gouv.nc, frederique.ducrocq@gouv.nc

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc/vaccination ***